



Monsieur François BAYROU
Premier ministre
Hôtel Matignon
57, Rue de Varennes
TSA 70741
75334 Paris Cedex 07

Paris, le 28 janvier 2025

Monsieur le Premier ministre,

Les 17 millions de retraités que compte la France ne peuvent qu'être choqués des propos tenus ici ou là par des personnes qui visiblement ne sont pas au fait des sujets qu'ils abordent.

Depuis quelques semaines les retraités sont présentés comme un poids pour la Nation, bénéficiant d'une situation fiscale privilégiée, qui devraient donc être taxés pour financer la protection sociale et notamment la dépendance.

Or, comme nous vous l'avons rappelé dans notre lettre du 14 janvier 2025, supprimer l'abattement spécial de 10% dont bénéficient les retraités serait injuste, entraînant pour nombre d'entre eux une hausse de leur taux de CSG et éventuellement une double peine en les rendant imposables.

Autre proposition de taxation des retraités : aligner le taux de CSG des retraités sur celui des actifs. Il existe en effet entre le taux le plus élevé appliqué aux retraités et celui des actifs un écart de 0,9 point (8,3 % contre 9,2 %). Celui-ci résulte d'une décision d'un de vos prédécesseurs, qui a compensé ainsi une non-revalorisation des retraites. Précisons que, pour les retraités, comme pour les actifs, il existe des taux réduits et des possibilités d'exonération en fonction du niveau de revenu. Mais là encore on ne veut voir que ce qui serait un avantage pour les retraités. Or faut-il rappeler qu'en 2018, les taux de CSG ont augmenté de 1,7 point affectant le pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités quand les actifs bénéficiaient d'une suppression de divers prélèvements leur procurant un gain de 0,5% de leur pouvoir d'achat.

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

Ces brefs rappels montrent bien la réelle contribution des retraités au financement de la protection sociale, contribution supérieure à l'alignement proposé par le Conseil des Prélèvements Obligatoires. Néanmoins, les retraités pourraient sans doute accepter cet alignement, à la triple condition :

- De prendre en compte que les retraités sont les seuls à supporter la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA) de 0,3 % de leur retraite,
- De procéder par étapes,
- Que les sommes soient exclusivement consacrées à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse du grand âge.

Notre Confédération rappelle que les retraités sont des citoyens responsables, qui ne refusent aucunement d'apporter leur contribution à l'effort national, à condition que celui-ci soit équitablement réparti entre toutes les composantes de la Nation.

En espérant que vous serez sensible à l'exaspération de nos mandants face aux attaques injustes dont ils sont la cible, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, de croire à l'assurance de notre haute considération.

Le Président

Pierre ERBS

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales - Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale - Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités

19, avenue NIEL - 75017 PARIS – Tél : 01 40 58 15 00 – Courriel : conf.retraites@wanadoo.fr - Site : www.retraite-cfr.fr